

LANCEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES D'ABILLY



- Tu es en classe du CE2 à la 5^{ème}
- Tu habites Abilly
- Tu veux participer à des projets pour ta commune

Bientôt un Conseil Municipal des Jeunes à Abilly!

Pour quoi faire?

- Être le porte-parole des enfants de la commune
- Proposer et réaliser des projets

Alors si tu as des projets, que tu veux t'investir et faire bouger ta commune, rejoins-nous au CMJ!

N'hésites pas en parler à tes parents.

Pour nous rejoindre, viens à la mairie pour t'inscrire ou envoie un mail à accueil@mairie-abilly.fr avant le 22 mars 2024



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'expression offert aux adultes de demain. Ce dispositif est rattaché à la démocratie locale.

Quelles conditions pour se présenter?

- Habiter Abilly
- Être en classe de CE2 à la 5^{ème}
- Être bénévole et volontaire
- Avoir l'autorisation écrite de ses parents

Pourquoi un conseil municipal des jeunes à Abilly?

- Initier et sensibiliser les enfants à une démarche citoyenne et leur permettre de participer activement à la vie de leur commune.
- Former les jeunes à la notion d'engagement, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République
- Leur offrir la possibilité d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens.
- Leur faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres.
- Les aider à concevoir des projets dont ils maîtrisent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation.
- Dans son fonctionnement, le CMJ se veut ludique et convivial pour les jeunes élus, tout en y associant leurs parents et les référents.

Quelles missions pour nos jeunes élus?

Les jeunes élus sont les porte-paroles des enfants de la commune qu'ils représentent dans le cadre de cette instance, pendant un an. Ils peuvent être associés à une action spécifique portée par la commune dans le cadre de leur projet.

Ils ont une mission de représentation lors de cérémonies officielles en leur qualité de représentant des enfants, sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents.

Chaque enfant élu peut proposer un ou plusieurs projets, qu'il présente à ses camarades lors de la séance plénière d'introduction. Les projets sont sélectionnés par le conseil.

Quelle fréquence ?

Des groupes de travail sont constitués pour travailler tout au long de l'année sur ces projets un mercredi par mois de 16h00 à 17h30.